

Il fut un saint prêtre à un degré peu ordinaire. Sa figure d'ascète, la gravité constante de son maintien, sa parole pleine de réserve, étaient comme une prédication continuelle, et impressionnaient tous ceux qui le voyaient.

Les funérailles du vénérable défunt ont eu lieu mardi, dans la chapelle du Couvent de Sillery. S. G. Monseigneur l'Auxiliaire a célébré l'office funèbre et a donné l'absoute.

L'oraison funèbre, que nous publierons dans un prochain numéro, a été prononcée par Mgr Mathieu.

Vins doux—Vins secs

La *Semaine religieuse* de Tournai donne cet avis : Les vins doux étant particulièrement exposés à subir des manipulations qui pourraient les altérer au point de rendre leur consécration invalide ou tout au moins illicite, il est prudent de donner la préférence aux vins secs pour la célébration du Saint Sacrifice.

La musique aux mariages

L'excellent bulletin paroissial de la paroisse Saint-Nicolas, de Paris, le *Chardonnet*, écrit ce qui suit :

Notre maître de chapelle, M. Gousseau, étant quelquefois prié de jouer ou de faire jouer, à tel ou tel mariage, la marche de *Tannhäuser*, ou celle de *Lohengrin*, ou celle du *Songe d'une nuit d'été*, ou quelque autre semblable, nous communique, dans l'espoir de faire cesser de pareilles demandes, les deux documents qu'on lira plus loin et qui les visent directement, puisque les marches en question ont été composées pour l'Opéra ou pour le concert et non pour l'église, pour l'orchestre et non pour l'orgue. D'ailleurs, il existe quantité de marches écrites spécialement pour l'orgue par d'excellents compositeurs.

Voici les deux documents :

« La musique moderne étant principalement au service de l'art profane, on devra prendre grand soin que les compositions musicales de style moderne admises à l'église ne contien-